



Créteil le 17 décembre 2015

Monsieur le Directeur Général

Depuis des années les dirigeants politiques, les gouvernements, les experts médiatiques tentent de faire passer la Fonction publique pour responsable de la crise à travers une prétendue trop grande dépense publique.

C'est donc sous injonction gouvernementale et du choix d'une austérité renforcée, dans le cadre de la « démarche stratégique » que se mènent le démantèlement de la DGFIP et celui du Val de Marne en particulier.

Cela passe par la réduction des dépenses immobilières grâce aux restructurations, et surtout par des suppressions d'emploi et la remise en cause des régimes indemnitaires des fonctionnaires pour en diminuer la masse salariale.

Dans le département cela se traduit par

- 399 suppressions d'emplois depuis 2010 auxquelles on doit ajouter 70 postes de contrôleurs et 30 postes d'agents vacants au 1^{er} janvier 2016
- des fermetures de service publics de proximité: la trésorerie de Nord val de Marne à Fontenay, la trésorerie de Villeneuve le Roi
- la fermeture de la recette des finances
- des fusions de services : le SIE d'Ivry avec Charenton et celui de Vitry avec Villejuif
- des réorganisations de services avec la mise en place des PCRPs, du futur rapprochement de la publicité foncière et de l'enregistrement
- de la réorganisation du contrôle fiscal

et surtout beaucoup d'incertitudes pour les agents tous grades confondus , en matière de visibilité sur leur avenir professionnel et de dégradation de leurs conditions de vie au travail, j'y reviendrai..

A tout cela s'ajoute la réforme territoriale et la mise en place de la métropole du grand Paris au 1^{er} janvier 2016 dont la création des 3 territoires et l'impact sur les missions du secteur public local restent très flous.

Parce que Oui, votre administration est composée d'agents, et si elle arrive encore à fonctionner c'est parce qu'ils ont une grande conscience professionnelle mais à quel prix !

- 8524heures de travail gratuit en 2014
- 5160 jours de congés non consommés

Malheureusement dans le Val de Marne nous avons connu le pire et nous, organisations syndicales ne souhaitons pas le revivre.

Qu'en est -il de votre côté :

- un dialogue social inexistant : comme au niveau national, notre DDFIP nous présente ses projets (parce qu'elle y est contrainte) mais les débats sont stériles.

Pour exemple les documents transmis aux OS pour le CTL devant valider les projets de fusions et restructurations présentées dans l'urgence: malgré plusieurs heures de travail en CHS aucune des revendications des agents portées par les OS n'a été retenue !

- Des nouvelles règles de gestion qui sont autant d'attaques qui conduisent à la destruction des droits et garanties des agents.

Prenons l'exemple (non fictif), d'un jeune agent, qui à peine arrivé est maltraité dans son service, mis sous pression et à qui on demande d'être aussi « efficace » qu'un agent plus ancien : avec votre nouvelle règle, vous le condamnez à subir ces mauvais traitements pendant 3 ans.

- des salaires gelés depuis 2010
- la mise en place du protocole PPCR non majoritaire et non signé par les syndicats représentatifs à la DGFIP que sont la CGT, Solidaires et FO
- le RIFSEEP qui sera l'outil indemnitaire de la mobilité induite par l'accompagnement du plan social qu'on nous prépare dans le cadre de la révision des missions et de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Je vous le disais, au quotidien, les agents de votre administration souffrent :

- des suppressions et des vacances d'emplois dans leur service
- du manque de visibilité sur leur avenir professionnel : quel poste, quel service sera supprimé, regroupé, quand ? ?
- de la baisse des volumes de promotion (concours et liste d'aptitude)
- des décisions à l'emporte pièce :

Prenons l'exemple récent de l'annonce claironnée dans les médias par le gouvernement le 3 novembre au sujet des contribuables qui ayant bénéficié d'une exonération TH en 2014 et qui devenaient imposables du fait de la suppression de la 0,5 part devaient bénéficier d'une exonération à titre gracieux pour la TH 2015, sans examen des conditions de cohabitation.

Donc on a dit expressément aux services de dégrever sans se poser de questions, ce qui a été fait.

Et le 24 novembre, rétropédalages l'examen de cette mesure par le Parlement, qui décide finalement qu'il fallait étudier les demandes selon les règles de droit commun, donc notamment les conditions de cohabitation...Les agents en ont assez des mesures gouvernementales annoncées et prises avant d'être examinées du point de vue législatif! Il conviendrait que Bercy réfléchisse aux conséquences de l'impact de ces annonces dans les services.

Compte tenu du temps qui nous est imparti, je m'arrêterai là mais je vous invite à lire les documents que je vous remets. Ce sont les déclarations liminaires lues dans les instances locales et le journal de la section. CGT finances publiques du Val de Marne.

Je vous remercie.